

L'ajournement

mesures pour remédier à la situation. Le phénomène des taux d'intérêt élevés ne date pas d'hier. Déjà dans les années 80, beaucoup d'agriculteurs se débattaient avec des taux d'intérêt sans précédent. Le taux préférentiel a atteint jusqu'à 22,75 p. 100 en 1981.

Face à l'augmentation des taux d'intérêt, les agriculteurs les plus endettés se sont trouvés dans l'incapacité de rembourser. Cette augmentation des taux d'intérêt a été suivie par une baisse des prix des produits agricoles, et surtout des céréales parce qu'une guerre internationale des prix a aggravé les difficultés du marché. Les sécheresses généralisées du milieu et de la fin des années 80 ont causé des problèmes financiers additionnels à beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest et de tout le Canada. Ils ont tous dû y faire face.

Constatant les graves difficultés financières des agriculteurs, le gouvernement a pris des mesures en conséquence. Il a établi le Programme spécial canadien pour les grains et le Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse que beaucoup d'agriculteurs ont apprécié: notre gouvernement a bien répondu à leurs besoins.

Des bureaux d'examen de l'endettement agricole ont été mis sur pied dans tout le pays pour aider les agriculteurs à conclure des ententes avec leurs créanciers. Nous avons aussi mis 360 millions de dollars à la disposition de la Société du crédit agricole pour lui permettre de conclure des arrangements avec les agriculteurs, comme les autres créanciers. Depuis le début du programme jusqu'à la fin de décembre, les bureaux d'examen ont examiné 8 253 cas et dans 6 356 de ces cas, des arrangements ont été conclus entre les agriculteurs et leurs créanciers, ce qui représente un taux de succès de 77 p. 100.

Le député a dit que 8 000 agriculteurs de la Saskatchewan sont menacés de saisies. En fait, leur nombre réel est plus près de 7 700, d'après les arriérés de paiement aux principaux prêteurs. Il y a un an, il était évalué à 8 200: la tendance est donc favorable et à la baisse.

Il faut se rappeler aussi que la plupart des comptes en retard de paiement ne mènent pas à la saisie. L'arriéré est souvent dû à un problème temporaire de liquidités, et le retard est rattrapé dès que les fonds sont disponibles. Dans les cas graves, les agriculteurs peuvent se tourner vers les bureaux d'examen de l'endettement agricole et, très souvent, le réaménagement de leurs dettes peut les

aider à payer les intérêts. Le succès de ce programme est connu.

Dans l'immédiat, les gouvernements fédéral et provinciaux surveilleront de près la situation en ce qui concerne le revenu agricole. Nous avons créé un comité fédéral-provincial chargé de fournir des renseignements essentiels sur les difficultés financières des agriculteurs avant l'élaboration d'un programme d'aide à long terme.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des cas où le rééchelonnement de la dette ou d'autres arrangements ne sont pas possibles. Dans ces cas, lorsque la famille le veut, elle peut recevoir de l'aide pour changer de secteur.

C'est une période difficile pour beaucoup d'agriculteurs, pour leurs familles et pour les localités où ils vivent, mais il n'y a pas de solution miracle. Cependant, nous sommes sur la bonne voie avec les programmes de rajustement du revenu que nous avons offerts aux agriculteurs et que nous leur offrirons encore à l'avenir si les conditions le justifient.

À l'issue de la Conférence sur la politique agro-alimentaire tenue à Ottawa en décembre dernier, on a annoncé la création d'un groupe de travail industrie-gouvernement sur les finances agricoles. Ce groupe examinera un certain nombre de questions liées aux finances agricoles, notamment les besoins particuliers des nouveaux agriculteurs. Il présentera un rapport à la réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture en août prochain. Une fois qu'il aura les recommandations du groupe de travail, le gouvernement fédéral pourra, de concert avec les provinces, prendre toutes les mesures qui s'imposent pour aider l'industrie agricole.

[Français]

• (1720)

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le 3 octobre dernier, lorsque je me suis levée à la Chambre, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) quand le Réseau Enfant-Retour saurait si oui ou non il recevrait des fonds nécessaires pour leur survie. Depuis cette date, j'ai été informée que l'organisme avait reçu 15 000 \$ pour participer à l'écriture d'un livre sur les enfants disparus. Ce geste, si petit de la part du gouvernement fédéral, nous démontre clairement que le ministre et ses collègues ne semblent pas intéressés à résoudre le problème des enfants disparus au Canada.